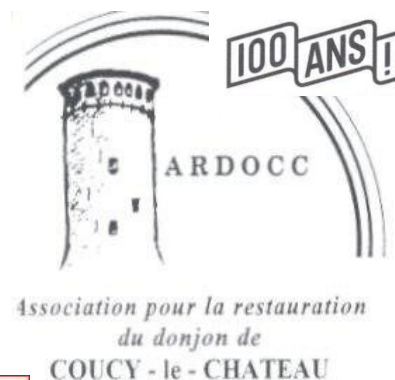
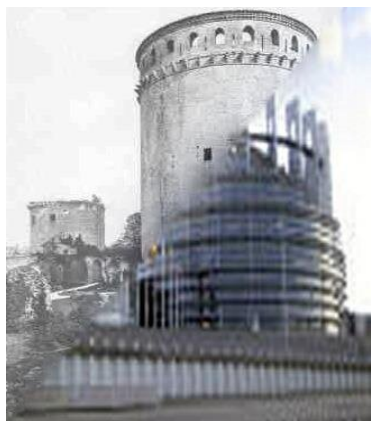




Internet : www.ardocc.com

www.donjondecoucy.com

M Louis Trémolières

Le 2 mai 2025

Mail: louis.tremolieres@orange.fr

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers
du Conseil départemental de l'Aisne**

Obj : Lettre recommandée avec A/R

Requêtes de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

**Monsieur de Président
Mesdames et messieurs les conseillers**

Le 22 mai 2023 , l' association, accompagnée de l'Association des amis de Laon et de celle des Amis de Coucy-le-château, est venue présenter, en vos murs, une requête en caducité des textes dictant le maintien en ruine de Coucy-le-château, requête confirmée par courrier .

Malgré des relances, aucune réponse ni marque d'attention n'a été faite à ce jour .

Le 1er juin 2024 , une lettre recommandée vous a été adressée pour confirmer la requête en caducité en indiquant une date de réponse limite en septembre 2024.

L'absence de réponse a amené l'Ardocc à informer le Parlement européen et individuellement tous les députés français sur l'incompatibilité de votre refus de caducité avec la résolution du Parlement sur la « conscience historique européenne ».

La teneur de toutes ces correspondances a été portée à la connaissance de la Présidence de la République et des services du ministère de la culture .

De ce fait, la société civile française est dans l'impossibilité d'obtenir le soutien financier, patrimonial et technique de la part des instances européennes que sont la Banque Européenne d'Investissement, Europanostra voire du World Monument Fund à laquelle l'ARDOCC a été admise.

L'Association pour la restauration du donjon de Coucy qui œuvre pour la Paix, la dignité du peuple français et la prospérité des habitants avoisinants entend accorder un dernier délai avant d'envisager d'éventuels recours juridiques autant au plan national qu'international.

Dans le cas d'une recherche éventuelle de la part du Conseil départemental d'une action commune avec notre association,, vous voudrez bien aussi indiquer comment les documents concernant le déblaiement de la base du donjon effectué en 1991 sous direction de la Drac régionale, l'aide financière du Ministère de la culture avec un rapport de Messieurs les architectes Liger et Gigot, ce dernier étant architecte en chef des monuments historiques, ont disparu des archives départementales alors qu'elles ont été remises par notre association.

Cette déclaration de disparition de documents a été faite devant les personnes présentes et, en l'absence d'attention à la demande de caducité, est susceptible d'être invoquée en justice car elle manifeste d'une intention de nuire.

Ce délai de grâce est fixé au 10 septembre 2025, faute de quoi nous saisirons le Parlement Européen, à charge, d'une intention manifeste d'hostilité envers l'Europe, son patrimoine et sa bonne considération.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, les salutations républicaines d'une association pour laquelle les valeurs démocratiques européennes s'imposent pour l'éducation des générations futures et l'avenir du pays au sein des nations du monde libre.

Pour l'ARDOCC
Louis Trémolières

P.J. Rappel de la lettre de M P Nivet-Doumer sur la caducité.

Nos courriers de mai 2023 et juin 2024

la documentation remise au Conseil départemental figure dans le site de l'Ardocc
<https://www.ardocc.com/histoire-avril92.html>

En provenance de : *Conseil Départemental de l'Aisne*

2, Rue Paul Doumer 02013 REIMS Cedex

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 217 804 4083 1

05 MAI 2025

COURRIER ARRIVÉ

LOUIS TRÉMOLIÈRES
ARDOCC
29 rue du Bassin l'Abbé
02700 Frières-Faillouël

Renvoyer à FRAB

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Phillippe Nivet-Doumer
235 rue Gambetta
27130 Verneuil-sur-AVRE

Monsieur Louis Trémolières

Verneuil-sur-Avre , le 5 novembre 2023

Cher Monsieur,

La lettre que vous avez eu l'obligeance de me faire parvenir à propos du projet de restauration du donjon de Coucy-le-Château m'a beaucoup intéressé.

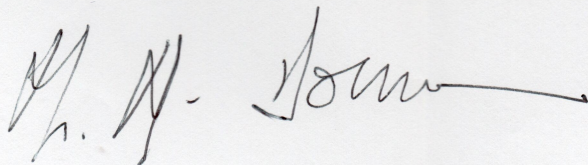
Comme vous je pense que ce qui était, après la guerre de 1914, un nécessaire témoin de la mauvaise tenue des troupes allemandes, n'est plus aujourd'hui après la deuxième guerre mondiale qu'un faible souvenir de ces terribles moments pour la grande partie de la population.

Je comprends bien ce que mon arrière grand-père Paul Doumer a voulu dire et il avait sans doute raison à cette époque, c'est pourquoi je n'en dirai pas autant d'Oradour sur Glane, horreur encore vivante dans l'esprit de beaucoup de français, toute politique mise à part.

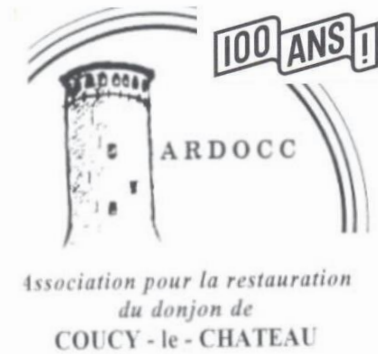
J'espère donc de tout coeur que le gouvernement français prendra la bonne décision de débloquent rapidement les contraintes budgétaires et que soit prononcé la caducité de l'interdiction de reconstruction nécessaire aux vœux du département de l'Aisne, de la commune de Coucy et de l'association ARDOCC .

Vous pouvez donc me considérer maintenant comme un ami supplémentaire.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'P. Nivet-Doumer', with a long horizontal stroke at the end.

Philippe Nivet-Doumer



Internet : www.ardocc.com
www.donjondecoucy.com
M Louis Trémolières
Mail: louis.tremolieres@orange.fr

Le 1 juin 2024

**Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les conseillers
du Conseil départemental de l'Aisne**

Obj : Lettre recommandée avec A/R

Requêtes de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

**Monsieur de Président
Mesdames et messieurs les conseillers**

Le 22 mai 2023 , l' association, accompagnée de l'Association des amis de Laon et de celle des Amis de Coucy-le-château, est venue présenter, en vos murs, une requête en caducité des textes dictant le maintien en ruine de Coucy-le-château, requête confirmée par courrier .

Malgré des relances, aucune réponse ni marque d'attention n'a été faite à ce jour .

Le 14 du mois de mai, une réunion publique a été organisée à Coucy-le-château sous l'égide du CAUE de l'Aisne, organisme dépendant à divers titres du département et du conseil départemental à laquelle a assisté une trentaine de participants .

Le compte rendu de cette journée publié sur internet à l'adresse www.caue02.com ne mentionne aucun des questionnements soulevés par les personnes présentes et il semble bien qu'il n'ait été fait aucun enregistrement des interrogations légitimes exprimées.

Ce grave manquement démocratique se doit d'être relevé par l'Ardocc car une partie importante des présentations rejoignait son objet social .

**Dans le cadre des interventions concernant Coucy faites par Mrs :
le Responsable pôle site et paysage DREAL Hauts de France
et l'Administrateur du Château au Centre des Monuments Nationaux
ayant trait au classement du site dans le domaine national, l'Ardocc par son président a posé la question de dire :**

en quoi le classement d'une ruine est d'utilité publique ?

car la loi justifie ce classement du site par ce motif .

Les deux présentateurs ont annoncé qu'ils allaient répondre, ce qu'ils n'ont pas fait.

De ce fait , se confirme que les implications du « décret Doumer » sont reconnues comme d'utilité publique .

L'ARDOCC membre d'Europa Nostra se trouve donc dans l'obligation de signaler la position de l'Etat Français en la matière qui ne peut être que très pénalisante pour la collectivité de l'Aisne reconnue par l'Europe, comme pour la France en général .

Par cette requête en recommandée pour faire date, il est donc sollicité que le Conseil départemental s'exprime clairement sur la caducité du texte de « maintien en ruine pour montrer aux générations futures la barbarie du peuple allemand ».

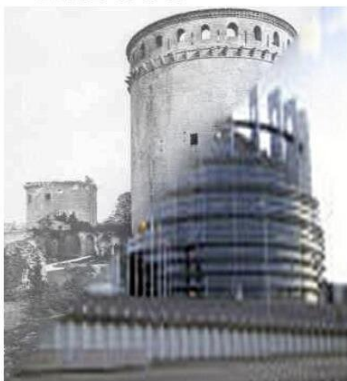
**Sans réponse à cette requête avant le 10 septembre 2024 ,
dans le cadre des dispositions internes d'Europa Nostra,
l'Ardocc signalera à Europa Nostra comme au Parlement Européen,
la position d'hostilité clairement maintenue
par les instances dirigeantes de l'Etat français .**

**Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
les salutations républicaines d'une association pour laquelle les valeurs démocratiques européennes s'imposent pour l'éducation des générations futures et l'avenir du pays
au sein des nations du monde libre . .**


Pour l'ARDOCC
Louis Tremolieres

P.J . Rappel de la lettre de M P Nivet-Doumer sur la caducité .

ARDOCC



M Louis Trémolières
29 rue du Bois l'Abbé
02700 Frières-Faillouël
Tel 06 70 29 06 26
Mail:louis.tremolieres@orange.fr

Le 22 mai 2023

**Monsieur le Président du Conseil départemental
de l'Aisne**

Obj : Coucy-Le-Château, requêtes de l'ARDOCC , association pour la restauration du Donjon de Coucy, comme monument symbole de paix entre les peuples français et allemand et comme symbole de la construction européenne.

Monsieur le Président,

Au nom des participants à l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder en ce jour, je vous prie d'agréer nos remerciements . Ce courrier vise simplement à formuler de manière synthétique les objets et finalités de nos deux requêtes.

Celles-ci s'inscrivent directement dans l'action de l'Ardocc auprès d'Europa Nostra, dont l'association est membre sur recommandation de la Commission européenne et du Parlement .

En premier lieu, le vice-président français d'Europa Nostra, déclarant bloquant à toute possibilité d'intervention de l'Europe , le maintien des textes déclarant « le maintien en ruines pour montrer aux générations futures la barbarie du peuple allemand », a préconisé une délibération prononçant la CADUCITE des dits textes . Il était reconnu à la Commune la validité d'une telle décision , mais la Commune étant rétive, nous formulons la demande auprès du Conseil départemental, autorité reconnue de plein droit par l'Europe et légataire des décisions anciennes devenues inadaptées .

Cette délibération aura pour effet immédiat d'ouvrir accès à toutes les associations de mise en valeur, défenses et promotions du site, aux récompenses « awards » attribuables par Europa Nostra .

En second lieu, à la suite du dépôt d'une participation de l'Ardoce à la sélection annuelle des 7 Monuments les plus en danger en Europe , il s'est avéré que l'Ardoce est susceptible d'obtenir le soutien d'autres associations membres françaises et étrangères . Il est à noter tout particulièrement l'encouragement du CMN, centre des monuments nationaux .

L'Ardoce reconcourra donc à nouveau pour 2024, et déposera son dossier pour le 15 septembre 2023.

Pour ce dossier, l'Ardoce souhaite un soutien de la puissance publique car , outre la signification civilisationnelle et politique de la restauration , se poseront des questions de moyens et de programmation de la restauration . Nous ne doutons pas de la capacité des CMN à construire un plan de véritable réhabilitation, mais le refus de dialogue sur ce sujet opposé à l'Ardoce nous contraint à chercher un montage de dossier prioritairement avec les instances locales reconnues par l'Europe .

Dans, ce sens, il importe à l'Ardoce de savoir quelle sera la position du département quant au pilotage, gestion des finances, crowdfunding, échelonnement des travaux, et divers points nécessaires à une bonne appréciation par Europa Nostra de son implication possible .

Europa Nostra faisant aussi , elle-même, un travail d'expertise, cela pourra aider toutes les parties prenantes, privées et publiques .

En conformité avec notre objet social , l'Ardoce continuera à rechercher, avec tous, à oeuvrer de manière utile et sans procédure judiciaire ni politique.

Toutefois, comme cela avait été fait lors de la consultation européenne précédente, l'Ardoce réitérera pour l'élection de 2024 la saisine de tous les chefs de file des mouvements européens quant à Coucy-le -château en ruine, ou en cours de réhabilitation, quant à l'opportunité d'en faire un monument symbole de paix , réconciliation et symbole de la construction européenne .

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos remerciements pour l'entretien et restons à votre disposition en formulant le vœu d'une bonne intelligence des objectifs de l'association fondée par M Burlet .


Pour l'ARDOCC
Louis Trémolières